

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°704 - ÉDITION DU 18 OCTOBRE 2024



PERMANENCE WEEK END
ELU(E) du COMITE



Isabelle ESCROIGNARD

01 34 08 11 28



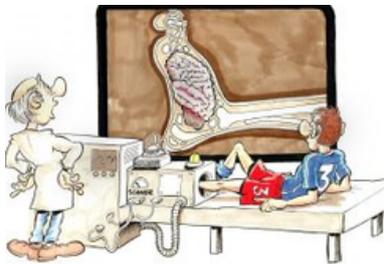
Octobre Rose C'est ce week-end !

Pour chaque but marqué durant ce week-end lors des matchs de D1 féminine et de D1/D2 masculine, un don de 20€ sera effectué.

L'ensemble des fonds collectés sera reversé au Comité de la Ligue contre le cancer du Val-d'Oise.

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Informations Assemblée Générale DVOF
- Statuts & Règlements
- Organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Permanence médicale



Bravo à l'équipe de Cergy-Pontoise Fc pour sa qualification pour le 6ème tour de la Coupe de France !

10^{ème} RENTRÉE
DU
FOOTBALL
FÉMININ
DE U6 À U17



TAVERNY - STADE JEAN BOUIN

RENDEZ VOUS A 8H45 LE
DIMANCHE MATIN 20 OCTOBRE 2024



Crédit Mutuel

val
d'oïse
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman DIT
RECEPTION

EAGLES



Terre de jeu & d'équilibre



Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF

Vendredi 22 novembre 2024 - 19h30

Salle de Réception Gourman'dit

20, Avenue du Bosquet - 95560 Baillet en France

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs, pour être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, doivent être adressées par *courriel officiel* ou *lettre recommandée* au Secrétariat du DVOF, dûment signées par le Président de l'Association, avant le 22 octobre 2024.

Cette Assemblée Générale sera l'occasion d'un vote pour le poste vacant au Comité de Direction, au titre de :

- *Membre Individuel ou Membre d'une association affiliée*

Il est rappelé que les conditions générales et particulières d'éligibilité de l'article 13.2 des Statuts doivent être respectées.

Attention :

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par courrier électronique, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le 22/10/2024, minuit.

- [Appel à candidature](#)
- [Déclaration de candidature individuelle](#)
- [Informations élections](#)

Attention Stationnement

Le lieu de réception de l'Assemblée n'ayant pas de parking, seul le Parking du District sera accessible (40 places), situé à 2 minutes à pied.

Les allées de l'avenue peuvent exceptionnellement servir d'espace de stationnement.





STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Bailleux – Boisdenghien – Budet – Faugeron – Letellier.

Assiste: M. Garcia Dantas (Comité)

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCACTION

Reprise dossier FC ECOUEN

Match n° 28946648 du 22/09/2024 U16 D3 Poule E, ENT.CHAMPAGNE SAUSS.21 / ECOUEN FC 23

Date de la demande d'évocation : 24/09/2024

Pour donner suite à la réponse de l'ENT.CHAMPAGNE SAUSS, la commission confirme que la demande d'évocation est recevable sur la forme et fondée. Elle concerne le joueur M. LG. Kylian licence n° 2548205588 qui était bien suspendu à la date de la rencontre citée ci-dessus. En effet il devait purger un match de suspension à compter du 10 juin 2024. Aucun match n'ayant eu lieu entre ces deux dates, la commission confirme la décision prise la semaine précédente.

En outre, la commission décide d'annuler l'amende de 20€ affectée à l'ENT.CHAMPAGNE SAUSSERON.

Match non homologué à la date de la demande d'évocation, la commission dit match perdu par pénalité à l'ENT.CHAMPAGNE SAUSS pour inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match, pour en attribuer le gain à ECOUEN FC 23.

Article 226.4 (règlement généraux FFF) : la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

À la suite d'une erreur de la commission sur le numéro de licence du joueur LG. Kylian, la commission confirme un match ferme de suspension infligé au joueur susnommé, licence n°2548205588, en date d'effet du 14/10/2024. Par la même, elle annule celui infligé par erreur au joueur LG. Melvyn licence n° 2548140338 qui est, par conséquent, requalifié à ce jour.





Reprise dossier AS COURDIMANCHE

Match n° 28899015 du 22/09/2024 SENIORS D3.A ARNOUVILLE AS 1 / COURDIMANCHE AS 1

Date de l'évocation : 24/09/2024

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS (EVOCAION)

Evocation de la Commission Statuts et Règlements à la suite de la participation à la rencontre citée ci-dessus du joueur SB Hademou, licence n° 9604887893, non inscrit sur la feuille de match.

Pour donner suite à la réponse de ARNOUVILLE, la commission dit match perdu par pénalité à ARNOUVILLE AS 1 pour participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match (SART. 171 des RG de la FFF), pour en attribuer le gain à l'AS COURDIMANCHE 1.

AMENDE : 80€ x 1 = 80 EURO au club de ARNOUVILLE AS pour participation à la rencontre citée ci-dessus d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

FRAIS DE DOSSIER :

DEBIT : ARNOUVILLE AS : 53,50 €

CREDIT : COURDIMANCHE AS : 43,50€

ARNOUVILLE AS : 0 BUTS-1 POINT

COURDIMANCHE AS 1 : 2 BUTS 3 POINTS

RÉSERVE/RÉCLAMATION

FC JOUY LE MOUTIER

Match n° 28944922 du 06/10/2024 U16 D2 Poule B ; JOUY LE MOUTIER FC 21 / PERSAN US 21.

Date de la réserve d'avant match : 06/10/2024

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC (RESERVE)

La commission dit réserve irrecevable car insuffisamment motivée, transformée en réclamation.

La commission constate que le joueur LB. Mohamed licence n° 9602467123 était qualifié pour participer à la rencontre citée ci-dessus (date de qualification : 05/10/2024).

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

La prochaine réunion lundi 28 octobre 2024





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Sylvestre (Présidente) – Pézière – Podan Mavounzy- Sénécal.

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusés : MM. Cockgul – Truffot.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





COURRIERS DES CLUBS

VILLIERS LE BEL FC

Courriel du 09/10/2024

Seniors D2 Poule A

Match n°283582297 du 13/10/2024

Match remis au 01/11/2024

Confirmé par la Commission : il faut un battement de 48H entre deux rencontres

VILLIERS LE BEL FC

Courriel du 15/10/2024

Seniors Féminines D1

Tous les matches à domicile des Seniors Féminines se joueront à 18H

MERY MERIEL FC

Courriel du 14/10/2024

Motif : arrêté municipal

Merci de nous faire parvenir l'arrêté municipal

FOSSÉS UF

Courriel du 14/10/2024

La COC vous informe que les demandes d'inversion de rencontre doivent être faites par vous auprès des clubs à rencontrer pour obtenir leur accord. La COC ne peut inverser une rencontre.

REMERCIEMENTS ARBITRES

M. TOFFIN Mathis

M. DELOI Philippe

M. CHARTIER Michel

FEUILLES DE MATCHES IRREGULIÈRES

GARGES FCM

CDM

Match n° 28893914 du 06/10/2024

GARGES / DOMONT

GARGES Amende 10€ feuille de match irrégulière

MATCHES À JOUER

DATES

SOISY ANDILLY MARGENCY FC (Demande FOOTCLUB)

Vétérans +45 ans Poule B

Match n° 28895227 du 20/10/2024

SOISY ANDILLY MARGENCY 6 / ECOUEN FC 6

Inversion de rencontre

Le match se déroulera sur les installations d'ECOUEN le 20/10/2024

Le match retour se déroulera sur les installations de SOISY ANDILLY MARGENCY le 26/01/2025

Accord de la COC

Accord des 2 clubs





VILLIERS LE BEL FC

Anciens D3 Poule B
Match n°2842548 du 13/10/2024
MERY MERIEL FC 33 / VILLIERS LE BEL FC 31
Match à jouer le 27/10/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GAFEPB

Seniors D4 Poule A
Match n°29269295 du 27/10/2024
GAFEPB 2 / PONTOISIENNE JS 3
Match à jouer le 27/10/2024 à 15h
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GAFEPB

Seniors D3 Poule C
Match n°29816140 du 27/10/2024
GAFEPB 1 / PONTOISIENNE JS 1
Coupe du Val d'Oise Coutelier
Match à jouer le 27/10/2024 à 13H (en lever de rideau)
Accord de la COC et de la commission Coupe
Prévenir vos adversaires

VAUREAL FCM

Seniors D2 Poule B
Match n°28352560 du 13/10/2024
VAUREAL FCM 1 / ERMONT AS 2
Match à jouer le 01/11/2024
Confirmé par la COC, il faut un battement de 48H entre 2 rencontres
Prévenir vos adversaires

MENUCOURT AS

Seniors D3 Poule B
Match n°28352956 du 19/10/2024
MARLY ES 2 / MENCOURT AS 1
Le match se déroulera le 27/10/2024
Prévenir vos adversaires

BONNEUIL ASC

U14 D4
Match n°28944197 du 12/10/2024
BONNEUIL ASC / AAS SARCELLES
Le match se déroulera le 26/10/2024
Motif : arrêté municipal
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MERY MERIEL FC

Critérium +45 ans Poule A
Match n°28430825 du 13/10/2024
MERY MERIEL FC 35 / OSNY FC 35
Le match se déroulera le 27/10/2024
Prévenir vos adversaires





GAFEPB

Critérium +45 ans Poule C
 Match n°28425562
 ERAGNY FC 33 / GAFEPB 31
 Le match se déroulera le 05/01/2025
 Prévenir vos adversaires

OSNY FC

ANCIENS +55 ans
 Match n°28430561 du 13/10/2024
 US LE PECQ 40 / OSNY FC 40
 Le match se déroulera le 27/10/2024
 Prévenir vos adversaires

BRUYERES USM

Critérium + 45 ans Poule C
 Match n°28895463 du 13/10/2024
 BRUYERES USM / MONTMORENCY
 Le match se déroulera le 27/10/2024
 Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

MONTIGNY FC

U14 D4 Poule C
 Match n°28939956 du 05/10/2024
 MONTIGNY FC 95 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 23
 MONTIGNY FC 95 1 3pts 3buts
 SAINT OUEN L'AUMONE AS 23 0pt 2buts

U14 D3 Poule A

Match n°28942274 du 12/10/2024
 St BRICE FC 3 / MONTMAGNY FC 1
 St BRICE FC 3 2 buts 3 pts
 MONTMAGNY FC 1 1 but 0 pt

MONTIGNY FC

U14 D4 Poule D
 Match n°28943433 du 12/10/2024
 MONTIGNY FC 95 / JOUY LE MOUTIER
 MONTIGNY FC 950pt 5buts
 JOU LE MOUTIER 3pts 6buts

OSNY FC

Anciens D1
 Match n°28424704 du 13/10/2024
 OSNY / SAINT GRATIEN
 OSNY 0pt 1but
 SAINT GRATIEN 3pts 5buts





MARLY LA VILLE ES

U18 D1

Match n°28947072 du 22/09/2024

MARLY ES 21 / ARGENTEUIL FC 21

ARGENTEUIL FC 21	0pt	1but
MARLY ES 21	3pts	7buts

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

ARNOUVILLE AS

U16 D3 Poule D

Match n°28946345 du 22/09/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / ARNOUVILLE FAS 21

ARNOUVILLE AS 21		Amende 30€
MARCOUVILLE CITY CP 21	3pts	5buts
ARNOUVILLE FAS 21	-1pt	0 but

MARLY LA VILLE ES

Anciens D1

Match n°28424751 du 22/09/2024

MARLY ES 31 / ARGENTEUIL RC 31

ARGENTEUIL RC 31		Amende 30€
ARGENTEUIL RC 31	-1pt	0bu
MARLY LA VILLE ES 31	3pts	5 buts

MARCOUVILLE CITY

Seniors D4 Poule A

Match n°29269296 du 22/09/2024

MARCOUVILLE CITY CP 2 / DEUIL ENGHIEU FC 2

MARCOUVILLE CITY CP 2		Amende 30€
MARCOUVILLE CITY CP 2	-1pt	0but
DEUIL ENGHIEU FC 2	3pts	5 buts

PONTOISIENNE JS

Seniors Féminines D1

Match n°29685876 du 28/09/2024

PONTOISIENNE JS 1 / CERGY PONTOISE FC 2

PONTOISIENNE JS 1		Amende 30€
PONTOISIENNE JS 1	-1pt	0but
CERGY PONTOISE FC 2	3pts	5 buts

PREMIER FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

BOUFFEMONT ACF

Anciens D3 Poule C

Match n°28425586 du 13/10/2024

MAGNY EN VEXIN 31 / BOUFFEMONT ACF 32

BOUFFEMONT AFC 32	-1pt	0but
MAGNY EN VEXIN 31	3pts	5buts





DEUXIÈME FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

MENUCOURT AS

Seniors D4 Poule A
 Match n°29269304 du 13/10/2024
 MENU COURT AS 2 / VIARMES ASNIERES OL 2
 MENU COURT 2 -1pt 0but
 VIARMES ASNIERES OL 2 3pts 5but

DEUXIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

PONTOISIENNE JS

Seniors F D1
 Match n°29685884 du 12/10/2024
 BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / PONTOISIENNE JS 1
 PONTOISIENNE JS Amende 30€
 BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 3pts 5but
 PONTOISIENNE JS 1 -1pt 0but

TROISIÈME FORFAIT INDUISANT FORFAIT GÉNÉRAL

HERBLAY ES

Seniors F D1
 Match n°29685884 du 12/10/2024
 OSNY FC 1 / HERBLAY ES 1
 HERBLAY ES 1 Amende 110€
 HERBLAY ES 1 -1pt 0but
 OSNY FC 1 3pts 5but

PARMAIN AC

U14 D3
 Match n°28943007 du 12/10/2024
 ARGENTEUIL FC 23 / PARMAIN AC 21
 PARMAIN AC 21 Amende 110€
 PARMAIN AC 21 -1pt 0but
 ARGENTEUIL FC 23 3pts 5but

MENUCOURT AS

Seniors D4 Poule A
 Match n°29269293 du 22/09/2024
 CERGY PONTOISE FC 3 / MENU COURT AS 2
 MENU COURT AS 2 Amende 110€
 MENU COURT AS 2 -1pt 0but
 CERGY PONTOISE FC 3 3pts 5but

PORTUGAIS CERGY PONTOISE

Critérium +45 ans Poule A
 Match n°28430824 du 13/10/2024
 PORTUGAIS CERGY PONTOISE 35 / MONTIGNY 95 FC 35
 PORTUGAIS CERGY PONTOISE Amende 110 €
 PORTUGAIS CERGY PONTOISE -1pt 0but
 MONTIGNY 95 FC 35 3pts 5but





AMENDE POUR FORFAIT
APRÈS PUBLICATION DES CALENDRIERS

ROISSY EN France US
U18 D2 Poule A
Amende 110€

Secrétaire de Séance
M Senecal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



**COURRIERS DES CLUBS****COSMO TAVERNY**

Mail du 08/10/24

U18F

Pour tout changement d'horaire il faut l'accord de l'adversaire.

Le club recevant peut changer les horaires en fonction de la disponibilité de terrain sur la plage horaire de 14h30 à 17 pour les coups d'envois, au-delà l'accord adverse est obligatoire.

MAGNY EN VEXIN FC

Footclub 10/10/24

Séniors F à 8 Groupe B

Nous ne pouvons donner notre accord le club de la GAFEPB joue à cette date.

La rencontre sera reportée au 08/11/24

GAFEPB

Footclub 10/10/24

Séniors F à 8 Groupe B

Nous ne pouvons donner notre accord le club de la GAFEPB joue à cette date contre Champagne SFC qui à intégrer le groupe B

La rencontre sera reportée au 08/11/24

FOSES FU

Mail du 11/10/24

U15F

Nous avons pris en compte report de la rencontre 29748602 du 12/10/24 au 20/10/24

Nous vous prions d'utiliser Footclub pour les reports

ADAMOIS OL

Mail du 11/10/24

U15F

Nous avons pris en compte report de la rencontre 29748602 du 12/10/24 au 20/10/24

Nous vous prions d'utiliser Footclub pour les reports

BEAUCHAMPS AS

Mail du 14/10/24

Séniors F

Nous avons reçu votre réclamation sur le résultat de la rencontre 29748757 contre Entente Belloy OVA 2.

Nous ne pourrons donner suite à votre demande, vous avez rempli une feuille de match.

Il est de la responsabilité des clubs de vérifier les informations sur la feuille de match ou FMI avant leur départ, comme le règlement le stipule.

Nous vous informons que les mails qui concerne une rencontre, il est préférable de mettre votre adversaire en copie, nous avons toujours besoin des 2 version pour statuer.

PERSAN US 03

Mail du 14/10/24

U15F

Nous avons pris en compte l'inscription de votre équipe U15F à 8

Elle intégrera l'exempt 1

Veuillez regarder votre nouveau calendrier qui sera mis à jour.

1ère rencontre le 09/11/24 à Grosly FC 1





RENCONTRES REPORTÉES

18/10/24

Séniors F Groupe A

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / ENTENTE BELLOY OVA 2

Match n°29748755 du 04/10/24

20/10/24

U15F Groupe A

ADAMOIS OL 1 / FOSSES FU 1

Match n°29748602 du 12/10/24

08/11/24

Séniors F à 8 Groupe B

MAGNY EN VEXIN FC 1 / GAFEPB 1

Match n°29748784 du 11/10/24

09/11/24

U15F Groupe A

GROSLAY FC 1 / PERSAN US 1

Match n°29748599 du 05/10/24

15/11/24

SENIORS F

CHAMPAGNES SFC 1 – GAFEPB 1

Match n°29748783 du 04/10/24

30/11/24

U15F Groupe A

PERSAN US 03 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Match n°29748603 du 12/10/24

FORFAITS

FOSSES FU 1

Séniors F groupe A

Mail du 10/10/24

Contre Persan US 03 1 du 11/10/24

AMENDES

MERY MERIEL FC 2

Séniors F Groupe B

Match 29748782 du 04/10/24

Feuille de match non conforme : 10€





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes Cyprien – Lutz.
MM. Maillet (Président) – Budet – Lutz.

Assiste : M. El Fakri (Comité de Direction).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
-16 ans (U16)	13H30
-18 ans (U18)	13H30
-Seniors	15H00
-Seniors CDM	09H45
-Anciens /dimanche matin	09H45
-Féminines U15F U18F	15H00
-SENIORS	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU COMITÉ LESTRUHAUT - SENIORS

Rencontre ROISSY EN FRANCE 2 / ERAGNY 2

Demande de ROISSY EN FRANCE US via Footclub d'inversion de match.

La rencontre citée ci-dessus se déroulera sur les installations de l'AS ERAGNY SUR OISE, Parc des Sports Louis Larue- TERRAIN 2- le 27 octobre 2024 à 14h30.

COUPE DU COMITÉ U16

Reprise du dossier FC ECOUEN 2 / AS ST OUEN L'AUMONE 2 du 29/09/2024

L'équipe de ST OUEN L'AUMONE 2 n'ayant que 7 joueurs inscrits sur la FMI susceptibles de participer à la séance de tirs aux buts reprogrammée le 13 octobre dernier, la commission dit FC ECOUEN 2 qualifié pour le tour suivant.

Rencontre GOUSSAINVILLE FC 2 / SURVILLIERS AVENIR 2

SURVILLIERS AVENIR 2 : Forfait non avisé

GOUSSAINVILLE FC 2 qualifié

Amende 25€ SURVILLIERS AVENIR

À la suite d'une rencontre de championnat programmée le 27 octobre, la rencontre VAUREAL FCM 2 / ACADEMIE FOOTBALL CLUB 2 est décalée au 22/12/24 à 13h30

COUPE DU VAL - D'OISE CHALLENGE DUPUIS - U15F - PREMIER TOUR

16 novembre 2024 A 13H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	FRANCONVILLE FC 1	ENT.BEAUMONT MOURS 1
2	FOSES FU 1	BOUFFEMONT ACF 1
3	ADAMOIS OL 1	GROSLAY FC 1
4	SAINT PRIX ES 1	COSMO TAVERNY 1

Exempt: BELLOY SAINT MARTIN ASC 1





COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - +55 –
1/8^{ème} DE FINALE

17 novembre 2024 A 9H45

MATCH	CLUB	CLUB
1	MAGNY US CANTON 10	FRANCONVILLE FC 10
2	ERAGNY FC 10	COSMO TAVERNY 10
3	ENT SANNOIS ST GRATIEN 10	ST LEU 95 FC 10
4	SAINT PRIX ES 10	OSNY FC 10
5	GROSLAY FC 10	MERY MERIEL FC 10
6	ES HERBLAY 10	CORMEILLAIS ACS 10
7	VIARMES ASNIERES OL 10	GAFEPB 10
8	EZANVILLE ECOUEN US 10	GARGES LES GONESSE FCM 10

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes Gontarczyk (Présidente) – Bastos
MM. Doucara – Rabia – Raphaël - Sénecal

Assistent : Mme Escroignard (Comité)
M. Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle
M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]





RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 08 10 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U10/U11 du 28/09/24 contre VEXIN AS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 10 10 24

Pris note de la fermeture des installations d'ENNERY du 10 au 16/10/24 suite arrêté municipal

ARGENTEUIL RC : Mail du 08 10 24

Pris note de l'absence de votre club sur les centres du plateau U9 du 05/10/24. Malheureusement la commission ne peut annuler l'amende

BEAUCHAMP AS : Mail du 14 10 24

Pris note de votre demande de modification d'horaires des rencontres du critérium U12/U13



**BEAUCHAMP AS : Mail du 08 10 24**

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U7 le 12/10/24 suite indisponibilité de vos terrains

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 05 10 24

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI pour les rencontres de critérium U12/U13 contre PIERRELAYE FC.

BEZONS USO : Mail du 15 10 24

Pris note du forfait avisé de vos 3 équipes U10/U11 – série 3 poules A, B & C le 19/10/24 à BELLOY ST MARTIN ASC.

ENTENTE BOISSY CHARS : Mails du 09 10 24 et du 14 10 24

Pris note votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7. La commission vous rappelle qu'il est impératif et obligatoire de recevoir au moins 1 centre U6/U7 et U8 ou U9 par phase.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 10 10 24

Pris note du forfait avisé de vos U6/U7 sur centre du plateau U6/U7 du 12/10/24 à SURVILLIERS AVENIR

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 14 10 24

Pris note de la confirmation des scores pour les rencontres U12/U13 – équipes 4 & 5

ENTENTE SSG : Mail du 07 10 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontres U10/U11 série 4 à COSMO TAVERNY et U12/U13 série 4 contre DEUIL ENGHIEU FC. La commission vous demande de lui préciser les raisons de la non-utilisation de la FMI. La commission attend les feuilles de match.

EZANVILLE US : Mail du 09 10 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U12/U13 – série 3 du 12/10/24 à CORMEILLAIS ACS

ENTENTE SSG : Mail du 09 10 24

Pris note de la réception du résultat du match U10 Avenir contre ROISSY US.

ES DU VAL D'OISE : Mail du 09 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 et U12/U13 le 12/10/24.

FONTENAY FC : Mail du 05 10 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre UA12/JU13 du 05/10/24 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS. La commission attend la feuille de papier

FRANCONVILLE FC : Mail du 10 10 24

Pris note de la confirmation de vos équipes U12/U13. La commission transmet au secrétariat pour forfait de vos équipes 3 & 4.

FRETTOISE ES : Mail du 09 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match critérium U12/U13 du 28/09/24

MARLY LA VILLE ES : Mail du 12 10 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur les rencontres de critérium U12/U13 du 12/10/24 à la suite de votre impossibilité de récupérer les rencontres.

MONTMAGNY FC : Mail du 13 10 24

Pris note de la confirmation du résultat du match U10/U11 du 12/1/24 contre MOTIGNY FC 1

PERSAN US : Mail du 09 10 24

Pris note de la réception des feuilles de match appelées sur critérium U10/U11 du 28/09/24



**PERSAN US : Mail du 10 10 24**

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U7. Celles-ci seront ajoutées au plateau après les vacances scolaires

PIERRELAYE FC : Mail du 11 10 24

Pris note de l'indisponibilité de votre terrain le 12/10/24. La commission vous demande de lui fournir l'arrêté de fermeture du stade.

ST BRICE FC : Mail du 09 10 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 le 19/10/24 suite à l'organisation de votre tournoi José BANDEIRA.

ST BRICE FC : Mail du 14 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à la GAFEPB le 19/10/24

ST PRIX ES : Mail du 06 10 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur les rencontres U10/U11 du 05/10/24 contre ST OUEN AS. La commission attend les feuilles de match papier.

ST PRIX ES : Mail du 04 10 24

Pris note de la réception des feuilles de match papier sur rencontres U12/U13 du 28/09/24 contre CORMEILLAIS ACS

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 10 10 24

Pris note de la fermeture de vos installations par suite de l'arrêté municipal

VILLIERS FC : Mail du 10 10 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 8 sur rencontres de critérium U10/U11 série 2 du 12/10/24 à MARLY ES

VILLIERS FC : Mail du 12 10 24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 7 sur rencontres de critérium U10/U11 du 12/10/24 à MARLY

VILLIERS FC : Mail du 11 10 24

Pris note de l'absence de votre club sur le centre du plateau U6/U7 à VEMARS ST WITZ FC le 12/10/24. La commission vous rappelle que seules 5 équipes maximum d'un club ne peuvent être présentes sur un centre. La commission vous demande de lui confirmer la répartition de vos équipes : 3 + 3 ou 4 + 2

VILLIERS FC : Mail du 12 10 24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U13 Avenir le 12/10/24 à VIARMES ASNIERES OL.

Céline COURTEAUX : Mail du 07 10 24

La commission vous rappelle qu'elle ne peut traiter que les mails émanant de la messagerie du club

AUDITION

Plateaux & Critériums

Pour le club de VALLÉE DU SAUSSERON

M. Cédric CADIOU – Dirigeant

M. Thomas FOURNAISE – Vice-Président

Après audition des personnes présentes, la commission confirme l'engagement de leurs équipes sur le prochain plateau U9





A la suite du dysfonctionnement de l'école de football U7 à U13

Pour le club de BEZONS USO

M El Mehdi ABDOUNI – Responsable SENIOR

M Mohamed CHAKIR – Secrétaire général

M Farès RAHAL – Directeur technique

Après audition des personnes présentes, la commission leur donne les conseils d'usage concernant l'organisation des rencontres Foot Animation. La commission attend également les dates possibles pour recevoir des centres de plateaux

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participeront physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Ces décisions seront modifiées dès validation du nombre suffisant de licences.

- ETOILE SPORTIVE VAL D'OISE : aucune équipe sur plateau U8 & U9
- GARGES FCM : réduction à 2 équipes U8 au lieu de 3 et 1 équipe U9 au lieu de 3
- MARCOUVILLE CITY CPA : réduction à 2 équipes U9 au lieu de 4 équipes U8 et 3 équipes U9
- MONTMORENCY FC : réduction à 3 équipes U8 au lieu de 4
- PONTOISIENNE JS : réduction à 1 équipe U8 au lieu de 3
- SURVILLIERS AVENIR : réduction à 1 équipe U9 au lieu de 1 équipe U8 et 1 équipe U9
- VEMARS ST WITZ : réduction à 1 équipe U9 au lieu de 2 équipes U8 et 2 équipes U9

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV







DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

**FOOT
ANIMATION**

Le 14 octobre 2024

PLATEAUX – MODIFICATIONS – RESPECT

Le DVOF est destinataire de dizaines de modifications le vendredi pour les plateaux du Week-end !

Pour toute modification sur un plateau, il faut le signaler à la commission Foot Animation au maximum le lundi 15 H, avant la date prévue. La commission se réunissant le lundi soir, toute modification arrivant après ce délai entraînera une **annulation du plateau**. Ce seront malheureusement les enfants qui seront pénalisés.

Seul un arrêté municipal de fermeture avec la liste des matchs permet d'éviter l'amende.



La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le Jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau. De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 50€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.



COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- ☑ Les U12 et U12F (2013)
- ☑ Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- ☑ Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- ☑ Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.





Centre 1 Eragny FC 1	Centre 2 Beaumont-Mours ENT 2	Centre 3 Arnouville FAS 1	Centre 4 Franconville FC 3
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
Centre 5 St Brice FC 2	Centre 6 Entente SSG 4	Centre 7 Herblay ES 2	Centre 8 St Prix ES 2
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Montsoul-Baillet Us 1	Persan US 1	Vexin AS 1	Fosses FU 2
St Brice FC 2	Entente SSG 4	Le Thillay ESM 1	Auvers-Ennery FC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
Centre 9 Ecouen FC 1	Centre 10 RC Argenteuil 2	Centre 11 Montmagny FC 2	Centre 12 Adamois OL 1
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecouen FC 2
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecouen FC 3
Ecouen FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
Ecouen FC 4	Deuil-Enghien FC 2	Montmagny FC 2	Groslay FC 1
Centre 13 Beauchamp AS 2	Centre 14 Marly la Ville ES 1	Centre 15 Cergy-Pontoise FC 2	Centre 16 Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
Centre 17 Argenteuil FC 1	Centre 18 Osny FC 2	Centre 19 Cosmo Taverny 1	Centre 20 Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
Centre 21 Cormeillais ACS 2	Centre 22 Vauréal FCM 1	Centre 23 Groslay FC 2	Centre 24 Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarmes-Asnières OL 1
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Groslay FC 2	Villiers le Bel FC 3
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
Centre 25 Sarcelles AAS 1	Centre 26 Villiers le Bel FC 2	Centre 27 St Ouen AS 2	Centre 28 Puiseux-Louvres FC 2
Cosmo Taverny 2	Villiers le Bel FC 2	Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Enghien FC 1
Centre 29 Garges FCM 2	Centre 30 St Leu FC 1	Centre 31 Champagne SFC 1	Centre 32 Soisy AM FC 1
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1





MATCHS REMIS AU 21 DÉCEMBRE 2024

CRITÉRIUM U10/U11

AUVERS ENNERY FC vs FRETTOISE ES : matchs n° 29704030 & 29704059

PIERRELAYE FC vs ARGENTEUIL RC : matchs n° 29704029 & 29704058

BONNEUIL ASC vs PARMAIN AC : match n° 29702770

BRUYERES BERNES USM vs BEAUCHAMP AS : matchs n° 29708932 - 29708977 & 29709039

CRITÉRIUM U12/U13

BONNEUIL ASC vs MAGNY FC : match n° 29716226

PIERRELAYE FC vs BRUYERES BERNES USM : matchs n° 29716544 & 29716578

SURVILLIERS AVENIR vs GONESSE RC : matchs n° 29716928 & 29716952

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10 AVENIR

ENTENTE SSG : 1er appel de feuille match n° 29491167 du 05 10 24 – critérium U10 Avenir contre FRANCONVILLE FC

CRITÉRIUM U12 AVENIR

SARCELLES AAS : 1er appel de feuille de match n° 29491443 du 05 10 24 – critérium U12 Avenir contre ST BRICE FC

CRITÉRIUM U10/U11

GOUSSAINVILLE FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 29704242 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre THILLAY ESM 1

ARGENTEUIL RC 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29709216 & 29709261 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre VAUREAL FCM 1 & 2

EAUBONNE CSM 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29709217 & 29709262 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

ERMONT ACF 3 : 1er appel de feuille de match n° 297009304 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre HERBLAY ES 3

ST PRIX ES 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29709305 & 29709350 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre ST OUEN AS 3 & 4

CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29712898 – 29712943 - 29712988 & 29713091 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

ENTENTE SSG 3 – 4 & 6 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29713283 – 29713384 & 29713474 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 – 4 & 6





SOISY AM FC 3 : 1er appel de feuille de match n° 29713932 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 3

ENTENTE SSG 7 & 8 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29704032 & 29704061 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2

PUISEUX LOUVRES FC 1 – 2 – 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29712903 – 29712948 -29712993 & 29713096 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4

COURDIMANCHE AS 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29712904 & 29712949 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 3 & 4

DEUL ENGHIEU FC 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29713286 & 29713387 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre ERAGNY FC 3 & 4

PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29713287 – 29713388 – 29713433 & 29713478 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6

CRITÉRIUM U12/U13

FONTENAY FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 29716217 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

DOMONT FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 29716220 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre PARMAIN AC 1

MAGNY FC 3 : 1er appel de feuille de match n° 29716221 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE SSG 6

CHAMPAGNE SFC 1 : 1er appel de feuille de match n° 29716471 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre VALLEE DU SAUSSERON 1

PONTOISIENNE JS 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29716542 & 29716576 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 1 & 2

GONESSE RC 2 & 3 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29716925 & 29716959 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

VIARMES ASNIERES OL 3 : 1er appel de feuille de match n° 29717134 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre THILLAY ESM 2

EAUBONNE CSM 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29741618 & 29741410 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

VAUREAL FCM 1 – 2 & 3 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29741619 - 29741411 & 29741265 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 1 – 2 & 3

ENTENTE SSG 4 & 5 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29744233 & 29744261 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre PUISEUX LOUVRES FC 3 & 4

ERMONT ACF 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29743603 & 29744177 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL RC 2 & 3

DEUIL ENGHIEU FC 3 : 1er appel de feuille de match n° 29744178 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 3

ARGENTEUIL FC 5 – 6 – 7 & 8 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29744955 – 29744927 – 29744832 & 29744784 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 2 – 3 – 4 & 5





CERGY PONTOISE FC 2 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29744956 & 29744833 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre VILLIERS FC 2 & 3

OSNY FC 4 & 5 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29744831 & 29744783 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 4 & 5

MONTIGNY FC 1 – 2 & 3 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29718891 - 29719088 & 29719200 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 1 - 2 & 3

ARGENTEUIL FC 1 & 3 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29742621 & 29741385 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre BEAUCHAMP AS 1 & 3

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – 2 – 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29741622 – 29741414- 29741386 & 29741268 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

ARGENTEUIL RC 2 – 3 – 4 & 5 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29743605 – 29744179 - 29744237 & 29742365 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2 – 3 – 4 & 5

ENTENTE SSG 4 & 5 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29744239 & 29744267 du 12 10 24 - critérium U12/U13 contre DEUIL ENGHIEEN FC 4 & 5

FRANCONVILLE FC 2 – 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 29744961 – 29744838 & 29744790 du 12 10 24 - critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 5 – 7 & 8

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1er appel de feuille de match n° 29716225 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE SSG 6

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8-U9 Niveau 1 du 05 10 24

FANCONVILLE FC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur le site n°3 à SOISY AM FC

OSNY FC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur le site n°4 à ENTENTE SSG

SAINT OUEN L'AUMONE AS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur le site n°4 à ENTENTE SSG

PLATEAU U8 Niveau 2 du 05 10 24

DEUIL ENGHIEEN FC : 1er appel feuille de CENTRE et feuille de PRESENCE des clubs visiteurs du plateau U8 sur le site n°5 chez vous à DEUIL ENGHIEEN FC

DEUIL ENGHIEEN FC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°5 à DEUIL ENGHIEEN FC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°5 à DEUIL ENGHIEEN FC

MONTMORENCY FC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°5 à DEUIL ENGHIEEN FC

COSMO TAVERNY : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS

ERMONT ACF : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS

ARGENTEUIL RC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS

GROSLAY FC : 1er appel feuille de présence du plateau U8 sur le site n°10 à THILLAY ESM





MONTMORENCY FC : 1er appel feuille de présence du plateau U8 sur le site n°12 à MARLY ES

SARCELLES : 1er appel feuille de CENTRE et feuille de PRESENCE des clubs visiteurs du plateau U8 sur le site n°18 chez vous à SARCELLES AAS

EZANVILLE US : 1er appel feuille de présence du plateau U8 sur le site n°18 à SARCELLES AAS

PLATEAU U9 Niveau 2 du 05 10 24

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1er appel feuille de CENTRE du plateau U9 sur le site n°3 chez vous à CHAUMONTEL

ST LEU FC : 1er appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°6 à ECOUEN FC

OSNY FC : 1er appel feuille de CENTRE du plateau U9 sur le site n°13 chez vous à OSNY FC

PIERRELAYE FC : 1er appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°13 à OSNY FC

ST OUEN A.S : 1er appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°13 à OSNY FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°14 à ST BRICE FC

ERMONT ACF : 1er appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°14 à ST BRICE FC

GARGES FCM : 1er appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°14 à ST BRICE FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITÉRIUM U10/U11

PUISEUX LOUVRES FC 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713029 & 2971332 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 3 & 4

AMENDES

ENTENTE SSG : Feuilles de match irrégulières sur rencontres n° 29713283 & 29713384 du 05/10/24 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC (absence n° matchs)

Amende : 10€ x 2 = 20€

ENTENTE SSG : Feuilles de match irrégulières sur rencontres n° 29744175 & 29743601 du 05/10/24 – critérium U12/U13 contre PUISEUX LOUVRES FC (absence n° matchs)

Amende : 10€ x 2 = 20€

ERMONT ACF : Feuilles de match irrégulières sur rencontres n° 29743603 & 29744177 du 05/10/24 - critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL RC (absence n° matchs)

Amende : 10€ x 2 = 20€

CERGY PONTOISE FC : Feuille de match irrégulière sur rencontres n° 29744785 du 05/10/24 - critérium U12/U13 contre VILLIERS FC (absence n° matchs)

Amende : 10€





VILLIERS FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 7 sur match n° 29704089 – critérium U10/U11 du 12/10/24 à MARLY ES

Amende: 15€

MONTMORENCY FC : 2ème forfait non avisé de vos équipes 4 & 5 sur matchs n° 29717095 & 29717136 – critérium U12/U13 du 12/10/24 contre VEMARS ST WITZ FC 1 & 2

Amende : 25€ x 2 = 50€

GARGES FCM : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 29491527 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre COSMO TAVERNY

Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA 1 – 2 & 3 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 29708833 - 29708878 & 29708923 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre MAGNY FC 1 – 2 & 3

Amende : 52€ x 3 = 156€

BRUYERES BERNES USM 2 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 29709010 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre EZANVILLE US 2

Amende : 52€

GARGES FCM 3 : Non réception après 2 relances feuille de match n° 29708966 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ADAMOIS OL 4

Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 29712939 & 29712984 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 1 & 2

Amende : 52€ X 2 = 104€

ARGENTEUIL FC 2 – 3 & 4 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 29712982 – 29713027 & 29713130 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 4 – 5 & 6

Amende : 52€ x 3 = 156€

PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 29713320 – 29713421 - 29713466 & 29713511 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 3 – 4 – 5 & 6

Amende : 52€ x 4 = 208€

ARNOUVILLE FAS 1 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 29713323 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG 3

Amende : 52€

MONTMORENCY FC 3 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 29719247 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 6

Amende : 52€

VAUREAL FCM : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°2 à AUVERS ENNERY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

ADAMOIS OL : Feuille de présence irrégulière sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°3 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

Feuille de Match papier, feuille de plateau ou feuille de présence irrégulière

Amende : 10 €





VEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°6 à FOSSES FU
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €
Amende : 50 €

MAGNY EN VEXIN F.C. : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°8 à FRETTOISE ES
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €
Amende : 50 €

MARCOUVILLE CITY CPA : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°8 à FRETTOISE ES
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €
Amende : 50 €

SURVILLIERS AVENIR : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°12 à MARLY LA VILLE
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

BEZONS USO : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°15 à ST LEU 95 FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €

BOUFFEMONT AC : Absence non excusée en tant que club organisateur du plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°4 à BOUFFEMONT AC
ABSENCE non excusée du club organisateur d'un plateau
Amende : 100 €

ARGENTEUIL RC : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°6 à ECOUEN FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

SURVILLIERS AVENIR : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°8 à FONTENAY EN PARISIS
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

VAUREAL FCM : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°10 à JOUY LE MOUTIER FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°10 à JOUY LE MOUTIER FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

BEZONS USO : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°11 à MONTIGNY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €





GAFEPB : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°14 à SAINT BRICE FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

COURDIMANCHE AS : Absence non excusée sur le plateau U9 niveau 2 du 05/10/24 – site n°15 à VEXIN AS
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 €

Prochaine Réunion lundi 21 Octobre 2024





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn





Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, le terrain et le type de surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL mais vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel, via la messagerie officielle, toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

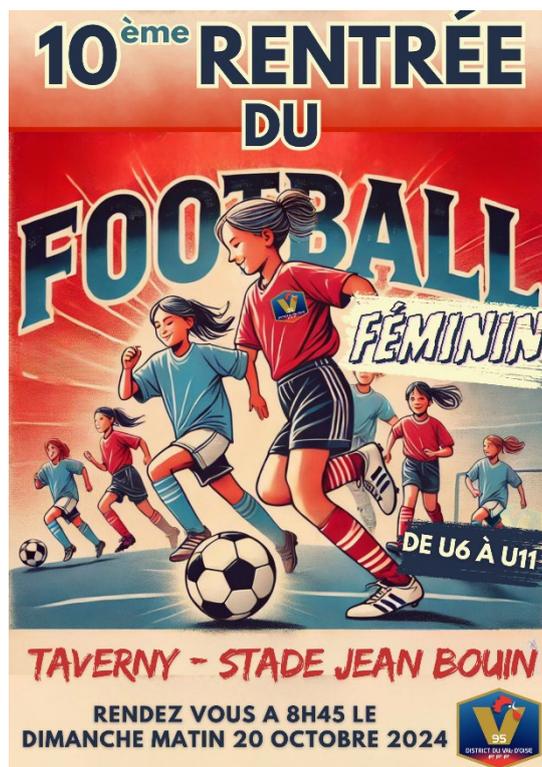
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U13F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 5 octobre 2024.

INFO

RENTREE DU FOOT FÉMININ
LE 20 OCTOBRE 2024 à TAVERNY



Compléter votre inscription pour y participer





COURRIERS DES CLUBS

PERSAN US 03

Mail du 09/10/24

U9F

Nous avons bien en compte l'indisponibilité de votre équipe U9F au plateau du 12/10/24
Le plateau ayant été annulé à la suite d'un arrêté municipal, il sera remis ultérieurement.

ST PRIX ES

Mail du 11/10/24

U13F 1 – groupe B

Nous avons bien pris en compte votre forfait avisé.

ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 11/10/24

U13F AVENIR

Votre inscription nous a été transmise par la technique qui l'a fait valider au comité du DVOF le 17/09/24

Nous avons échangé par téléphone sur ce sujet.

Veuillez-vous rediriger vers la technique.

MONTMORENCY FC 1

Match n° 29746450 du 12/10/24

Nous avons reçu le courrier du souci de tablette.

Pourriez-vous faire parvenir le résultat avec en copie votre adversaire

RENCONTRES REPORTÉES

09/11/24

U13F – Groupe B

DEUIL ENGHIEU FC 1 / HERBLAY ES 2

Match n°29746401 du 04/10/24

21/12/24

U13F – AVENIR

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1

Match n°29760866 du 19/10/24

FORFAITS

GROSLAY FC

U13F groupe B

Mail du 11/10/24

Match n°29746419 contre Persan US 03 1 du 12/10/24

MODIFICATIONS D'HORAIRE & LIEUX

ARGENTEUIL RC 1

Footclub du 03/10/24

U13F- Groupe D

Match n°29746418 du 12/10/24

VIARMES ASNIERES OL 1 / COSMO TAVERNY 1

Horaire : 9H30





AMENDES

GROSLAY FC

U13F

Forfait N°1 : 15€

ST OUEN L'AUMONE AS 2

U13F Groupe A

Match 29746387 du 05/10/24

Feuille de match non conforme : 10€

ENTENTE SSG-SOISY 2

U13F Groupe A

Match 29746386 du 05/10/24

Feuille de match non conforme : 10€

GROSLAY FC 1

U13F Groupe C

Match 29746416 du 05/10/24

Feuille de match non conforme : 10€

FOSES FU 1

U13F Groupe C

Match 29746417 du 05/10/24

Feuille de match non conforme : 10€

MONTMORENCY FC 1

U13F Groupe D

Match 29746445 du 05/10/24

Feuille de match non conforme : 10€

ERAGNY AS FC 1

U13F AVENIR

Match 29760858 du 12/10/24

Pas de signature d'arbitre : 10€

GONESSE RC 1

U13F AVENIR

Match 29760956 du 05/10/24

Feuille de match non conforme : 10€

APPEL A FEUILLES DE MATCHS & FMI

U13F

GROUPE A

CORMEILLAIS ASC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Match n° du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

CERGY PONTOISE FC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 2

Match n°29746390 du 12/10/24

1er appel le 14/10/24





GROUPE B

HERBLAY ES 2 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Match n°29746403 du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

AVENIR

GARGES FCM 1 / SARCELLES AAS 1

Match n°29760859 du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

U11F

GROUPE C

DEUIL ENGHIEU FC 1 / GONESSE RC 1

Match n° du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

ERAGNY FC 1 / ENTENTE SSG-SOISY 1

Match n° du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

FORFAITS AVISÉS

ST PRIX ES 1

U13F groupe B

Mail du 11/10/24

Match n°29748369 contre ENT Beaumont Mours 1

AMENDES

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U13F Avenir

Forfait General : 50€

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 – ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 – MERY-MERIEL FC – FRANCONVILLE FC
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – TAVERNY COSMO – ERMONT AMS
- PLATEAU 4 : 1er FEVRIER 2025-
- PLATEAU 5 : 06 MARS 2025-
- PLATEAU 6 : 05 AVRIL 2025-
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 –





CHAQUE PATEAU FÉMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SÉPARÉMENT et SIMULTANÉMENT UN PATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ne doit participer au plateau U9F
et
Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Vous avez la possibilité de faire jouer 2 U7F par équipe de U9F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

PREVOIR PRÉSENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 12 jours en amont.

Ex : plateau le 12/10 courriel complet avant le 30/09 midi

INFORMATION PATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

- Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.
- Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur
- Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie
Que le plateau se soit déroulé ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Gondel – Duclos

Assiste : M. Renault (Cda)

Excusé : M Le Nagard (Président)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

[ART 16.3](#) : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

COURRIERS CLUBS

Pierrelaye F C : Mail du 14-10-24

Pris note de la modification de jour pour vos rencontres :

le vendredi 25/10/24 à 21H00

Avicenne : Mail du 09-10-24

Pris note de votre courrier du 9 octobre

Changement d'horaire et de jour pour vos équipes U12 et U14

U12 à 13h00 en alternance des 2 équipes

U14 à 14h45 en alternance des 2 équipes

Arnouville U S C : Mail 26-09-24

Pris note du changement d'horaire de vos rencontres

Sannois Fce : Mail du 30/09/24

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes U12 et U14

Une réponse vous sera apportée lors d'une prochaine réunion

CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

INFORMATION COUPE NATIONALE FUTSAL

Article 7. – Qualifications et participation.

Conformément à l'article 7 du Règlement de la Coupe Nationale de Futsal.

A l'exception du type de licence des joueurs, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son Championnat pour ce qui concerne notamment le nombre autorisé de joueurs, à savoir :

- Joueurs mutés,
- Titulaires d'une double licence « Joueur »,
- Joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne.

Pour participer à cette épreuve, les joueurs doivent être titulaires d'une licence Futsal.





DÉTECTIONS FUTSAL / U15G ET U17G

Pour cette année 2024-2025, voici le cadre défini par l'équipe technique pour le 1^{er} tour de détection **U15G FUTSAL** et **U17G FUTSAL**.

L'objectif est d'identifier les joueurs du Val d'Oise dans le cadre des **deux sélections départementales U15 et U17**.

- 1er tour de détection le mercredi 09 octobre 2024 à 17h45-19h (U15) / 18h45-20h (U17)
- 2ème tour de détection le mercredi 23 octobre 2024
Adresse : GYMNASE DE LA PLAINE, rue des champs, 95000 CERGY (à côté du collège Caroline AIGLE).

COUPE COMITÉ FUTSAL

Afs Vauréal 2 - Attainville Futsal C 2 – Avicenne Asc 2–Bezons futsal Club 2 - Combo Futsal 2 – Garges Djibson Asc 3 -
 Goussainville Fc 2 - Marcouville City Cpa 3 – Montigny Fc 2 - Montmagny Asfs 2 - Montmorency Futsal 2 –
 My Sarcelles 2 – Parmain Futsal AS 2 –Pierrelaye Fc 2 – Sportifs de Garges 2

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

ENGAGEMENT JEUNES

Critériums Jeunes 2024-2025 :

Après vérification du nombre de licences validées des clubs, la commission ne peut actuellement accepter l'engagement des équipes demandé par certains clubs.

Critérium U12 : 1 groupe de 8 équipes

Asf Argenteuil	1 équipe
Asc Avicenne	2 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	2 équipes

Critérium U14 : 1 groupe de 7 équipes

Asf Argenteuil	1 équipe
Asc Avicenne	2 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	1 équipe

La commission pourra créer un nouveau groupe dans chaque catégorie dès que les clubs auront un nombre de licenciés suffisant pour ajouter une nouvelle équipe.

Les clubs pourront ajouter des équipes pour la 2^{ème} phase.



**Plateaux U8 et U10 :**

Après vérification du nombre de licences validées des clubs, la commission ne peut actuellement accepter l'engagement du nombre d'équipes demandé par certains clubs.

Plateaux U8 :

Plateaux de 10 à 12 équipes maximum. 2 rencontres simultanées sur un demi-gymnase

Asf Argenteuil	2 équipes
Asc Avicenne	2 équipes
Ermont Ams	2 équipes
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	2 équipes

Plateaux U10 :

Plateaux de 6 équipes maximum. Rencontres sur toute la superficie du gymnase.

Asf Argenteuil	2 équipes
Asc Avicenne	2 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Ermont Ams	2 équipes
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	2 équipes





CALENDRIER U12 PHASE 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 12-10-24	Sa 09-11-24	Sa 16-11-24	Sa 30-11-24	Sa 07-12-24	Sa 18-01-25	Sa 05-10-24
Di 13-10-24	Di 10-11-24	Di 17-11-24	Di 01-12-24	Di 08-12-24	Di 19-01-25	Di 06-10-24
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	551972	AVICENNE ASC 2
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

N°	CRITERIUM U12	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL 1	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 14H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 14H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 14H45
551 972	AVICENNE ASC 2	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase des Merisiers, Rue Rossini 95280 Jouy le Moutier	Le Samedi à 10h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 10H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 11H00





CALENDRIER U14 PHASE 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 12-10-24	Sa 09-11-24	Sa 16-11-24	Sa 30-11-24	Sa 07-12-24	Sa 18-01-25	Sa 05-10-24
Di 13-10-24	Di 10-11-24	Di 17-11-24	Di 01-12-24	Di 08-12-24	Di 19-01-25	Di 06-10-24
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A

1	551972	AVICENNE ASC 2
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 1
5	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
6	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
7	580869	PERSANAISE CFJ 1
8		EXEMPT

N°	CRITERIUM U14	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL1	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 14H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 12H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 14H45
551 972	AVICENNE ASC 2	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase des Merisiers, Rue Rossini 95280 Jouy le Moutier	Le Samedi à 14h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 12H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 12H00





CALENDRIER PHASE 1

Septembre 2024

Lundi 16

Réunion d'information à 19H30 au DVOF

Sam 28 et Dim 29

J1 Ph 1 - Crit U16

Octobre 2024

Sam 05 et Dim 06

J7 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J2 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 12 et Dim 13

J1 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J3 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 19 et Dim 20

Vacances scolaires

Sam 28 et Dim 29

Vacances scolaires

Novembre 2024

Sam 04 et Dim 05

Vacances scolaires

Sam 09 et Dim 10

J2 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J4 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 16 et Dim 17

J3 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J5 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 23 et Dim 24

Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U10

Décembre 2024

Sam 30 et Dim 01

J4 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J6 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 07 et Dim 08

J5 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J7 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 14 et Dim 15

Matchs remis U12 - U14 et J8 Ph1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 21 et Dim 22

Vacances scolaires

Janvier 2025

Sam 04 et Dim 05

Vacances scolaires

Sam 11 et Dim 12

1/8 Finale Coupes U12 - U14 et U16

Sam 18 et Dim 19

J6 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J9 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 25 et Dim 26

Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U8

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

Courier du club de Avicenne du 01/10/24

Plateau U8 du 10 novembre24 de 9h00 à 12h00

Gymnase Philippe Hémet rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise

Plateau U8 du 19/01/25 de 9h00 à 12h00

Gymnase Philippe Hémet à Pontoise

Plateau U9 du 01/12/24 de 9h00 à 12h00

Gymnase Philippe Hémet à Pontoise





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°1 - Week-end des 05 et 06 Octobre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 05 Octobre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 1 AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1
Dimanche 06 Octobre 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Cfj Persanaise (1&2) Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Vauréal Asf 1

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 09 et 10-11-24
- ✓ Week-end des 23 et 24-11-24
- ✓ Week-end des 07 et 08-12-24
- ✓ Week-end des 18 et 19-01-25

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°1 - Week-end des 12 et 13 Octobre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 13 Octobre 2024 (coup d'envoi à 12h00)			
ASF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	10	Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Cfj Persanaise (1&2)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 16 et 17-11-24
- ✓ Week-end des 30 et 01-12-24
- ✓ Week-end des 14 et 15-12-24
- ✓ Week-end des 25 et 26-01-25

Prochaine Réunion lundi 21-10-24 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes Bouazi – Ducros
MM. Plassart (Président) – Budet – Lacour- Letellier

Assistent : Mmes Chakri (Comité) – Tagliana (Assistante de Direction)
M. Diaz (Comité)

FORMATION

Information sur "[FFF TOUT TERRAIN](#)" et finalisation du calendrier des formations.



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.





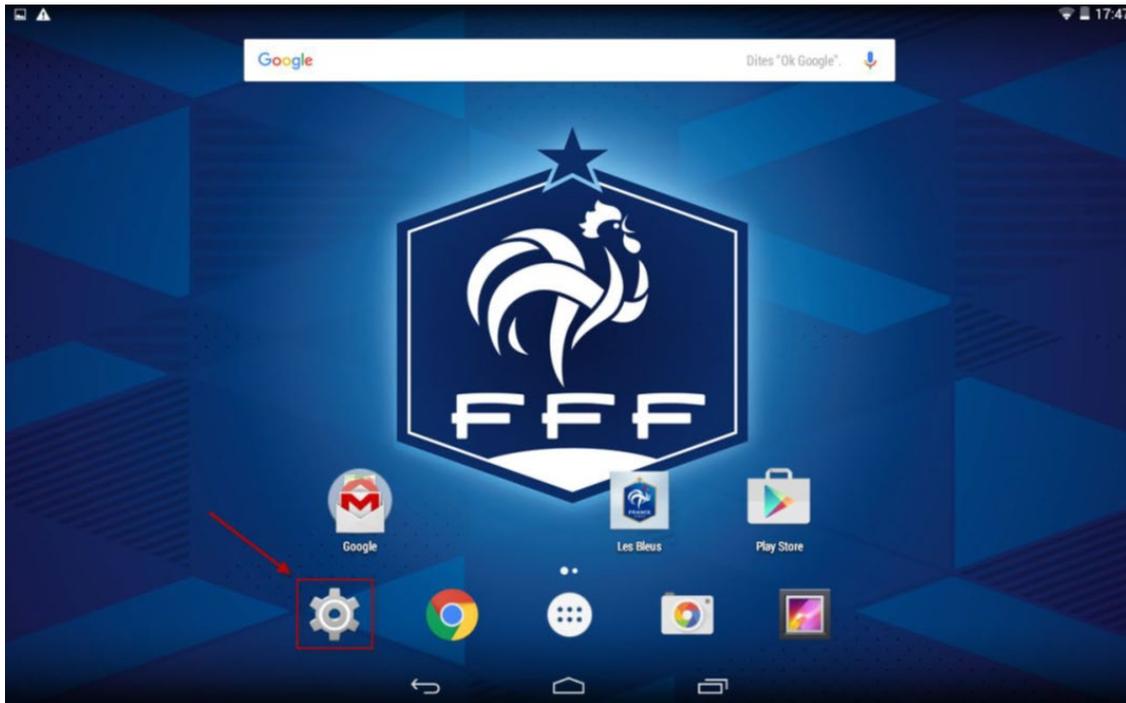
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

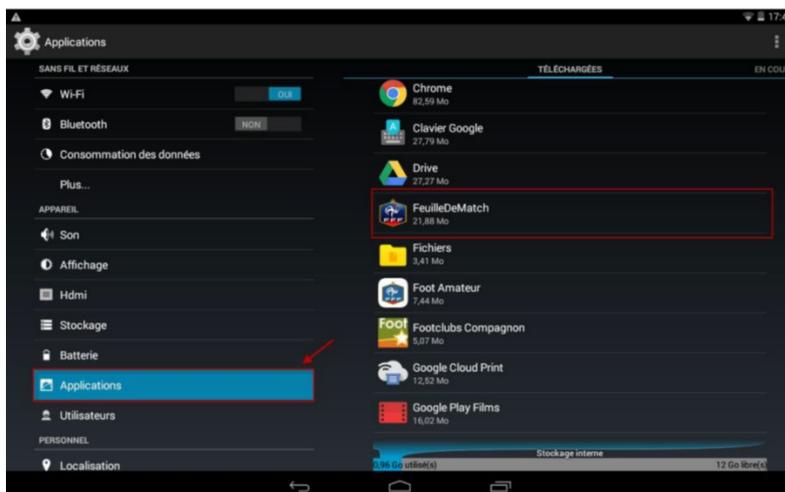
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

☑ Allez dans paramètres de la tablette.

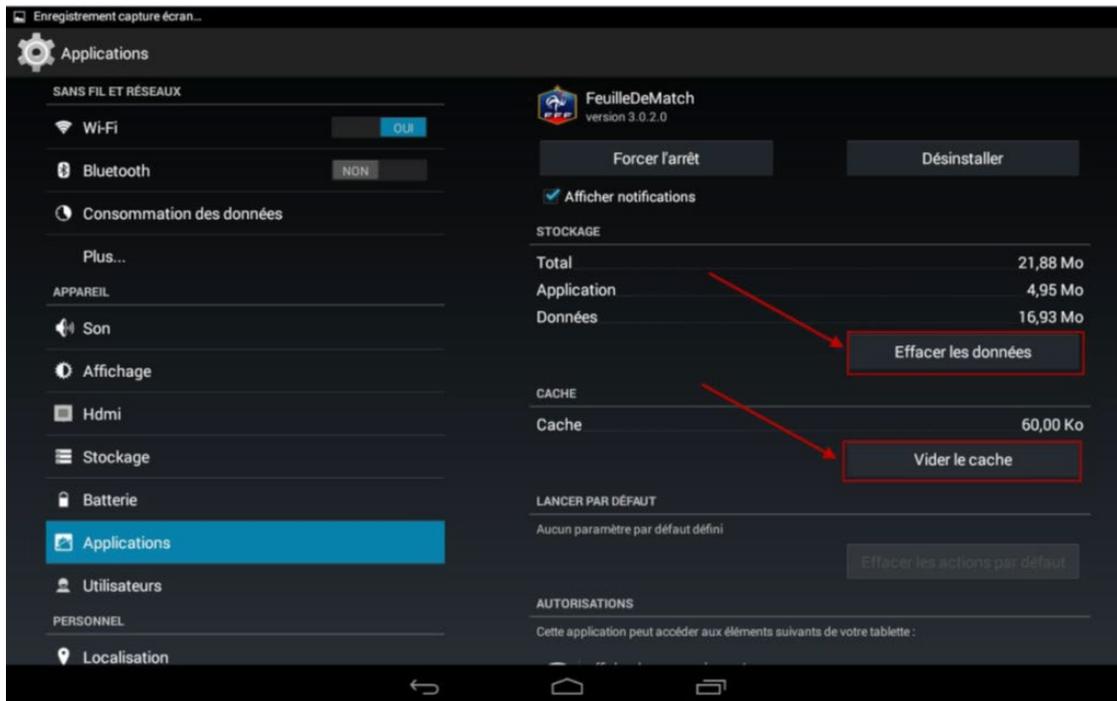


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match





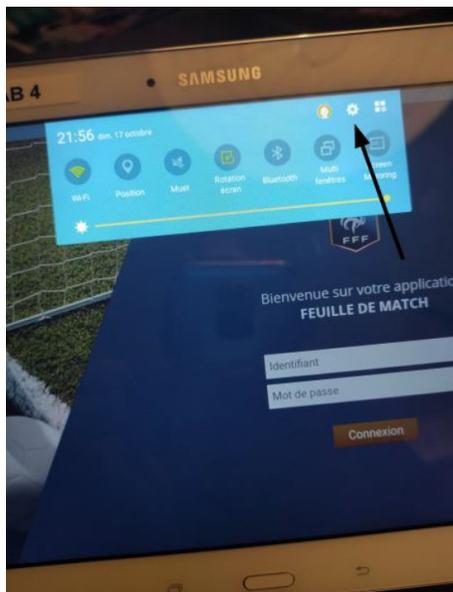
☞ Effacer les données et vider le cache



☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

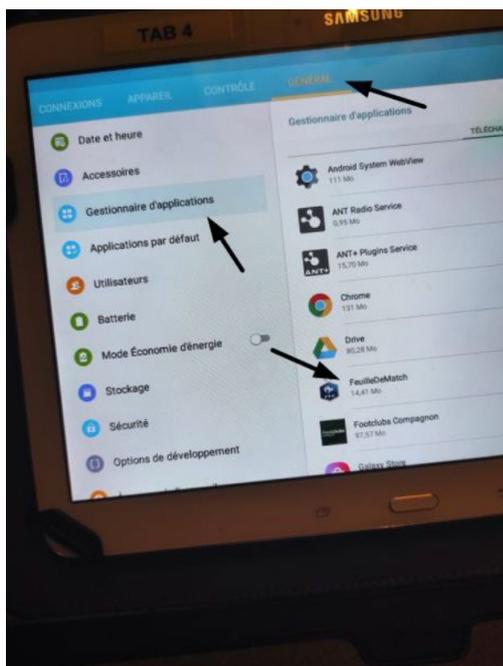
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

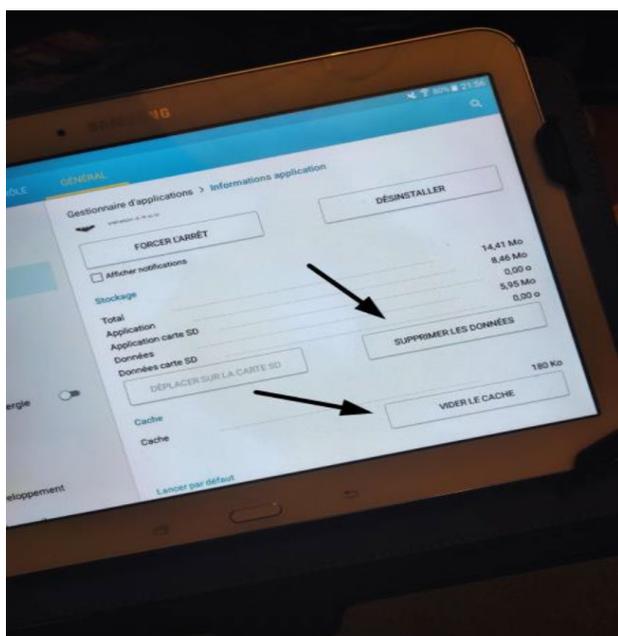




☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Febvay (Président)- Da Mata- Gomes – Lacour- Letellier- Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de FOSSES : NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE. La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation.

Ville de LE THILLAY : NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

Ville de OSNY : NNI 954760101

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 14 octobre 2024 à 14h00 au Stade Christian LEON 2, rue de CHARS pour confirmation de classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.





RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).





DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2024

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 03 novembre 2024

U18 D1

Match 28947039 Cormeillais A.C.S. 1- St Prix ES1

Délégué : OUANFOUF Djillali

Match 28947035 Argenteuil FC 1- Soisy Andilly Margency

Délégué : M. ZAMI Béatrice

Match 28947034 Adamois OL 1- Goussainville FC 1

Délégué : M LACOUR Jean pierre

Match 28947038 St Brice FC 2- Garges FCM 1

Délégué : M. BAILLIEZ Michel

Match 28947036 Ecoen FC 1- Ermont AS 1

Délégué : M. PAUMIER Thierry

Match 28947037 RC Argenteuil 2- Marly la ville ES 1

Délégué : M. GONDEL Fabrice

Seniors D1

Match 28351899 Cormeillais ACS 1- St leu 95 FC 2

Délégué : VALETTE Laurent

Match 28351901 Taverny Cosmo 1- Gonesse RC 1

Délégué : M. GAUVIN Christophe

Match 28351903 St Brice FC 2- Champagne 95 SFC 1

Délégué : M CALVE Philippe

Match 28351904 Jouy le moutier FC 1- Ecoen FC 1

Délégué : M. PLASSART Joseph

Match 28351900 Goussainville FC 1- Persan US 1

Délégué : M. LE NAGARD Olivier

Match 28351902 Bezons USO 1- Osny FC

Délégué : M. PEZIERE Pascal

